



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 71459

Texte de la question

Alors que la loi du 13 août 2004 portant réforme de l'assurance maladie a notamment instauré le médecin traitant cette mesure est mal comprise par les jeunes médecins généralistes qui redoutent que les patients ne préfèrent des médecins installés depuis plus longtemps qu'eux. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui faire connaître les décisions qu'il pourrait mettre en oeuvre afin que les jeunes médecins ne soient pas pénalisés au moment où ils commencent à exercer leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71459

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7525